



SciencesPo  
Rennes

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 25 janvier 2010

### Présents

Mme Sylvie ROBERT, Présidente du CA, *Vice-présidente du Conseil Régional de Bretagne*,  
M. Maurice BASLÉ, représentant M. Guy CATHELINÉAU, *Président de l'Université Rennes 1*,  
M. François DEVEVEY, *Directeur Général de la Fédération Nationale de la Presse française*,  
M. Olivier BONSART, *Directeur Délégué Groupe SIPA-OUEST-FRANCE*,  
M. Lionel HONORÉ, *Professeur des Universités*  
M. Gilles RICHARD, *Professeur des Universités*,  
M. Pablo DIAZ, *Maître de Conférences, Directeur des Etudes*,  
Mme Audrey LEBOIS, *Maître de Conférences*,  
Mme Dominique MALIESKY, *Maître de Conférences, Directrice des Relations internationales*,  
M. Jean-François POLO, *Maître de Conférences*,  
Mme Catherine VAN DER REST-SUBTIL, *PRAG*,  
M. Sébastien CHABLE, *élève de l'IEP*,  
Melle Agathe DUHAMEL, *élève de l'IEP*,  
M. Bertrand FREZEL, *élève de l'IEP*,  
M. Maxence HUGUENOT, *élève de l'IEP*  
Melle Isio-Anne LE BOT, *élève de l'IEP*,  
M. Morgan LESCOET, *élève de l'IEP*,  
M. Adrien OGER, *élève de l'IEP*  
M. Alessandro TENTARELLI, *élève de l'IEP*  
M. Hervé JAUME, *Représentant des personnels*.

### ▪ Représentés

M. Jean-Claude CASANOVA, *Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques*  
M. Joël BOSCHER, *Directeur Général des Services de Rennes Métropole*,  
M. Mathieu CREDOU, *Association des Anciens*  
M. Christian LE BART, *Professeur des Universités*,  
Mme Claire GAUZENTE, *Professeure des Universités*,  
M. Erik NEVEU, *Professeur des Universités*,

### ▪ Excusés

M. Bernard BOUCAULT, *Directeur de l'ENA*,  
M. J.-F. VERDIER, *Directeur Général de l'Administration et la Fonction Publique (DGAFP)*  
M. Marc GONTARD, *Président de l'Université de Rennes 2*,  
M. Mathieu COCQ, *élève de l'IEP*,

### ▪ Assistaient à ce Conseil

Mme Valérie MERCIER, *Secrétaire générale de l'IEP*,  
M. GATTEPAILLE, *Secrétaire général adjoint de l'IEP*,

Mme ROBERT ouvre la séance à 17H05, et donne lecture des procurations reçues par le secrétariat général. Elle présente ensuite ses vœux aux membres, en ce dernier conseil qu'elle préside. Elle souligne qu'elle a été très heureuse de participer à la vie de l'établissement et incite les étudiants à être constructifs.

M. LE FLOCH s'associe à Mme ROBERT pour offrir ses vœux en ce début d'année qui sera très chargé pour le Conseil. Il remercie également les étudiants pour leur implication et leur présence dans les salons.

Il présente l'ordre du jour, qui s'articule autour de deux points, d'une part les propositions à la nomination par le Recteur des personnalités extérieures siégeant au Conseil et, d'autre part le vote sur le montant des subventions accordées aux différentes associations.

## **I- PROPOSITIONS A LA NOMINATION PAR LE RECTEUR DES PERSONNALITES EXTERIEURES SIEGEANT AU CONSEIL**

M. LE FLOCH rappelle la composition du Conseil : quatre membres de droit, neuf étudiants, cinq professeurs des universités et assimilés, cinq maîtres de conférences et assimilés, un personnel administratif. Il souligne également que tous les trois ans, il y a un renouvellement des six personnalités extérieures composant également le Conseil. Il s'agit jusqu'à présent de Mme ROBERT, M. DEVEVEY, M. BONSART, M. CRÉDOU, M. BOSCHER, Mme CHARLES-LE BIHAN.

Compte tenu des nouvelles orientations que M. LE FLOCH souhaite impulser et l'impossibilité de modifier la structure statutaire -il faudrait pour cela que le décret régissant les IEP soit modifié-, il propose une nouvelle configuration avec les six personnalités extérieures, mais aussi trois autres personnalités ayant simplement voie consultative. Cette possibilité a déjà été ouverte dans d'autres IEP. La discussion de ce jour ne portera que sur les personnalités extérieures, non sur les trois personnalités supplémentaires. Il conviendra de modifier le règlement intérieur en conséquence.

M. LE FLOCH proposera les trois sièges ainsi créés à Rennes 2, l'Association des Anciens et Rennes Métropole. En ce qui concerne les six personnalités qualifiées proprement dit, il y a d'abord les nouvelles :

- Le Président du Conseil Général, M. TOURENNE. Il est en effet fondamental que le Conseil général, propriétaire de nos locaux, ait un représentant au sein du conseil de l'IEP.
- M. Pierre VICTORIA, actuellement Directeur de la Délégation des enjeux internationaux à VEOLIA EAU, et Délégué général du Cercle français de l'eau. Il a exercé plusieurs années au sein de collectivités locales et de l'Etat, notamment auprès du Maire de Rennes, et en qualité de directeur de cabinet du Maire de Lorient. Il a aussi été député du Morbihan, en remplacement de M. LE DRIAN, alors ministre. Il intervient par ailleurs dans l'un des master de l'établissement, le master ISUR.
- M. Marcel MORABITO, le premier directeur de cet établissement, ancien recteur, actuellement professeur à l'IEP de Paris. Il peut aider à recadrer les projets de développement par sa connaissance fine de l'historique de l'établissement. En outre, l'année prochaine, l'IEP fêtera ses 20 ans et c'est une manière de lui rappeler que l'IEP a grandi.

A ces trois nouvelles personnalités, s'ajoutent le Président du Conseil régional ou son représentant, M. BONSART et M. DEVEVEY.

Mme ROBERT propose aux membres d'exprimer leurs éventuelles interrogations.

M. Polo s'interroge sur les personnalités ayant voix consultative, seront-elles sollicitées pour émettre un avis ?

M. LE FLOCH répond de façon affirmative. La présence au sein du Conseil permet l'accès à l'information, ces personnalités auront la possibilité de peser sur le vote par les positions qu'elles prendront.

M. BASLÉ se réjouit, à titre personnel de voir M. MORABITO revenir au sein de l'établissement.

M. POLO remarque qu'une représentation féminine plus poussée serait judicieuse. Il demande si la question du Président sera abordée. Il souligne ne pas avoir la possibilité de réfléchir à d'autres personnalités. Il lui semblait que la fois précédente, il y avait eu un premier tour sur les membres de droit et après des propositions de fonction. Les personnalités extérieures n'avaient pas été conviées à ce précédent conseil.

M. LE FLOCH rappelle que le vote d'il y a trois ans s'était déroulé dans des conditions particulières, notamment dans une situation de recours contentieux relatif aux élections. En faisant les propositions précédentes, il précise avoir voulu éviter les dysfonctionnements du conseil de 2007. A propos du président, M. LE FLOCH rappelle que le directeur doit s'appuyer sur le Président, il y a un fonctionnement en binôme. La présence de M. MORABITO doit être un plus dans le cadre des projets envisagés par la nouvelle direction, par exemple un double diplôme avec des écoles d'ingénieurs.

M. RICHARD approuve l'entrée du président du Conseil général, mais regrette que glissent du statut de droit à celui de consultatif non seulement l'Association des Anciens, capable d'ouvrir à l'IEP l'accès à un large réseau d'entreprises, sans passer par VÉOLIA, mais aussi Rennes 2, alors même que commencent à se développer des partenariats avec cet établissement. On tend par ailleurs vers un regroupement des universités bretonnes. A propos de M. MORABITO, il note avoir une inquiétude qui relève du passé. Le souci de la précédente direction a été d'apaiser les tensions, aucun de ses membres ne s'est présenté en juin 2009 pour permettre un renouvellement si possible sans affrontement de personne : il espère que la présence de M. MORABITO ne sera pas l'occasion de raviver les plaies.

M. LE FLOCH remarque ne pas avoir le souvenir d'une tension si extraordinaire après le départ de M. MORABITO. La présence de M. MORABITO est essentielle pour un établissement qui doit se demander ce qu'il est devenu 20 ans après. Quant à la place de Rennes 2 au sein du Conseil, M. LE FLOCH note qu'il n'aurait pas proposé la désignation avec voix consultative, s'il n'avait pas vu la nécessité d'entretenir d'excellentes relations avec cet établissement. Il croit par ailleurs en l'association des Anciens pour mobiliser le réseau.

M. POLO se demande si M. MORABITO sera un allié objectif compte tenu de nos relations avec la FNSP.

M. HONORÉ précise avoir déjà rencontré M. MORABITO. Passionné par l'IEP de Rennes, il ne comprend pas la fermeture de Paris par rapport aux IEP de province

M. FREZEL s'interroge sur la présence de M. Victoria au sein du futur conseil d'administration.

M. LE FLOCH souligne que cette présence s'explique par la nécessité d'avoir des contacts avec plus d'entreprises afin de bénéficier de regards d'un extérieur qui a une excellente connaissance du public et du privé et de réfléchir avec lui au développement des fonds propres de l'établissement.

M. DIAZ insiste sur l'engagement politique et économique de M. VICTORIA en Bretagne, il sera également une aide précieuse pour nos partenariats avec Nantes.

M. BONSART souligne qu'il est toujours difficile d'équilibrer un conseil, ainsi que la qualité du travail effectué avec M. NEVEU. Il remarque ne pas avoir ressenti les tensions.

M. RICHARD ne redoute pas que M. MORABITO soit un cheval de Troie de Paris, il juge même que sa désignation peut être positive, à condition qu'il fasse la démonstration que l'inquiétude évoquée précédemment est vaine.

M. HUGUENOT considère bonne la symbolique de M. MORABITO. Et approuve l'ouverture vers le privé.

M. POLO rappelle que M. CRÉDOU représente également le privé. Il se demande s'il n'y a pas intérêt à diversifier le profil des personnes qui viennent du secteur privé.

Mme ROBERT propose de voter, nom par nom.

- M. TOURENNE, Président du Conseil général ou son représentant

↳ *La proposition est acceptée à l'unanimité.*

- M. VICTORIA

↳ *La proposition est acceptée à l'unanimité moins 3 abstentions et 3 votes contre.*

- M. MORABITO

↳ *La proposition est acceptée à l'unanimité moins 5 abstentions.*

- LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL ou son représentant

↳ *La proposition est acceptée à l'unanimité.*

- M. BONSART

↳ *La proposition est acceptée à l'unanimité, un membre ne prenant pas part au vote.*

- M. DEVEVEY

↳ *La proposition est acceptée à l'unanimité, moins un vote contre, un membre ne prenant part au vote.*

## **II- VOTE SUR LE MONTANT DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX DIFFERENTES ASSOCIATIONS**

M. LE FLOCH donne la parole à M. DIAZ. Ce dernier indique que, selon le règlement intérieur, la commission de la vie étudiante doit valider la répartition des subventions aux associations pour qu'elle puisse être présentée ensuite aux administrateurs. Cette répartition peut cependant être remise en cause.

M. FREZEL remarque que la demande formulée par l'association BATNA n'a pas été étudiée lors de la réunion de la commission.

M. LE FLOCH propose soit d'entériner la proposition de la commission, soit d'intégrer une information complémentaire, étant entendu que les documents ou les informations sur lesquels les administrateurs se prononcent doivent leur être remis une semaine avant la date du conseil.

M. OGER demande s'il s'agit d'un nouveau délai et note qu'aucune formation n'est proposée aux associations, il conviendrait également d'insister sur les relations entre l'IEP et ces associations.

M. LE FLOCH précise qu'il sera nécessaire que la commission explique les critères utilisés. Il y a une phase d'apprentissage, avec l'exigence d'avoir des budgets consolidés. Il propose également la mise en place d'une charte des associations.

M. HONORÉ rappelle qu'il a déjà proposé la mise en place d'une telle formation pour les associations, mais qu'elle n'a rencontré aucun écho.

M. BONSART souligne que la vie associative constitue le premier stage pratique.

Mme VAN DER REST-SUBTIL signale qu'elle était représentée lors du précédent conseil.

M. RICHARD regrette que les collègues n'aient pas été informés de la date de remise des diplômes, le 30 janvier.

M. LE FLOCH reconnaît un problème d'organisation qui a laissé planer un doute jusqu'au dernier moment.

M. LE FLOCH remercie Mme ROBERT pour le travail qui a été fait, d'autant qu'elle arrivait dans un contexte très compliqué. Il s'inspirera de sa présidence pour pacifier l'établissement.

M. RICHARD s'associe à cet hommage.

Mme ROBERT remercie le conseil ainsi que le personnel administratif.

Fin du conseil à 18H30.

